

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

La Chapelle-la-Reine

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 8 juillet 2014	prescrite le :
arrêtée le : 13 décembre 2016	arrêtée le :
approuvée le : 14 décembre 2017	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
**ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



10 bd. des Capucines, 92400 MUREAUX
Tel. : 01.60.70.25.06. Fax. : 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
14 décembre 2017



COMMUNE DE LA CHAPELLE-LA-REINE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

I - DONNEES GENERALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : commune de La Chapelle-la-Reine
Mode d'exploitation : affermage par la SAUR du secteur Gâtinais-Bourgogne

B - Population :

population actuelle : 2 538 habitants
population future : 2 900 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : environ 580 m³/jour (ratio de 200 l par personne par jour)

Population légale 2013 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2016.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
2 521	33	2 554

II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sources : - Cabinet Buffet, Schéma Directeur d'Assainissement, 2004.

- Sources communales.
- Porter-à-Connaissance de la Préfecture.

A - Ressources

L'eau potable est d'origine souterraine provenant du forage du Mont Simonet situé à Larchant, dans la Forêt de la Justice, à 4 km au Sud de la Chapelle-la-Reine. L'eau est captée à 53 mètres de profondeur, dans la nappe des calcaires du Champigny.

L'usage du captage communal « la Chapelle-la-Reine 1 » est abandonné depuis 1982 en raison des teneurs trop importantes en nitrates.

Carte ci-dessous : périmètre de protection de l'ancien captage (pas de servitude d'utilité publique)



B - Stockage

L'eau subit une chloration avant d'être envoyée dans 2 réservoirs (un sur tour et un semi-enterré) de 300 m3 chacun, localisés à la Chapelle-la-Reine.

C - Réseau

Dans la commune de La Chapelle-la-Reine, le réseau de distribution de l'eau potable est actuellement géré par affermage par la SAUR du secteur Gâtinais-Bourgogne.

D - Consommation

En 2002, on comptait environ 800 abonnés dans la Commune, consommant un volume total d'environ 150 000 m3 d'eau par an.

On note la présence de 4 gros consommateurs d'eau : Bessier, Société ATAC, le Centre de Secours, la Gendarmerie.

III - DISPOSITIONS ENVISAGEES

L'eau d'alimentation du réseau communal est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Les autorités communales estiment que les équipements prévus pour l'alimentation ainsi que pour la distribution de l'eau potable sont suffisants par rapport aux besoins actuels et futurs (à l'horizon 2030) de la commune.

IV - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Qualité de l'eau (source : http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep77/q77_15/088.pdf)

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 3 échantillons prélevés en production et des 9 échantillons prélevés en distribution.

- Bactériologie : Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Tous les prélèvements sont conformes.

- Nitrates : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Eau conforme à la limite de qualité, présentant une teneur en nitrates moyenne :

Moyenne : 27,8 mg/l Maximum : 28 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

- Dureté : Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

Eau calcaire : Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 24,4 °F Maximum : 25,3 °F

- Fluor : Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée

Moyenne : 0,12 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

- Pesticides : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Eau conforme à la limite de qualité.

Classe C. Valeur maximale inférieure au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 1
(Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 micro gramme par litre)

- Conclusion :

L'eau distribuée en 2015 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

